

## **Le Conseil de l'UE soutient la création d'universités européennes et la carte européenne d'étudiant**

Paris - Publié le jeudi 24 mai 2018 à 11 h 31 - Actualité n° 120735

Le Conseil de l'UE soutient la création d'universités européennes et invite la Commission européenne à développer les objectifs et le concept de ces universités. Il l'invite également à étudier la création d'une carte européenne d'étudiant, en collaboration avec les États membres.

C'est ce qu'indique le Conseil EJCS (Éducation, jeunesse, culture et sport) qui réunissait les ministres européens de l'éducation et de l'ESR le 22/05/2018 à Bruxelles. Ils adoptent à cette occasion les conclusions pour « concrétiser l'idée d'un espace européen de l'éducation », rédigées le 08/05/2018.

Le Conseil souhaite que l'accès au programme Erasmus+ devienne plus inclusif et équitable, et préconise une simplification administrative. « Erasmus+ fera l'objet d'un projet mis sur la table le 29/05/2018 et les discussions pourront débuter en juin », indique Krassimir Valtchev, ministre bulgare de l'éducation et des sciences et président du conseil sur l'éducation, le 22/05/2018.

Les ministres ont discuté du potentiel des universités pour la croissance régionale et le développement des aptitudes liées à l'esprit d'entreprise et à l'innovation. « L'idée est de faire coopérer les universités, les entreprises et les autorités locales, afin d'assurer la cohésion et le développement futurs. Nous devons veiller à ce que nos étudiants soient dotés de toutes les compétences nécessaires pour faire face au marché de l'emploi de demain et à l'obligation d'être performant sur le plan numérique », rapporte Krassimir Valtchev.

Le Conseil « souligne que le cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation ('Éducation et formation 2020') a constitué une assise précieuse pour fixer des priorités communes et soutenir les États membres dans la modernisation de leurs systèmes d'éducation et de formation » et « invite les États membres à poursuivre leur réflexion sur une vision commune d'un espace européen de l'éducation, notamment les buts, les objectifs et la portée qu'il pourrait avoir. »

Les conclusions de Conseil de l'UE définissent ses engagements et ses positions politiques. Elles ne sont pas juridiquement contraignantes pour les États européens.

---

**Soutien à l'émergence d'universités européennes et à la carte d'étudiant européen**

Le Conseil annonce son soutien à « l'émergence d'universités européennes consistant en des réseaux durables reposant sur une approche 'par le bas', ouverts sur un plan géographique et social et travaillant harmonieusement de part et d'autre des frontières, et qui pourraient jouer un rôle phare dans la création d'un espace européen de l'éducation dans son ensemble, aidant les nouvelles générations de citoyens européens à prendre leur destin en main et contribuant à renforcer la compétitivité internationale de l'enseignement supérieur européen ».

Par ce projet d'universités européennes, le Conseil de l'UE souhaite développer les mobilités des étudiants et des enseignants-chercheurs et accroître l'excellence universitaire européenne.

Selon les ministres européens, le projet peut se concrétiser « en renforçant le lien entre l'enseignement, la recherche et l'innovation et le transfert de connaissances, en démontrant les bénéfices d'un apprentissage multilingue et de la reconnaissance des qualifications, ainsi qu'en élaborant des programmes et projets communs d'enseignement et de recherche ».

Le Conseil encourage aussi la création d'une carte d'étudiant pour « améliorer la mobilité à des fins d'apprentissage en offrant de meilleurs services aux étudiants et en allégeant les charges administratives pesant sur les établissements d'enseignement supérieur. »

### La carte européenne de l'étudiant

Disposer d'une carte qui permette de reconnaître le statut d'étudiant dans n'importe quel pays où s'exerce la mobilité : c'est l'objectif de la future carte étudiante européenne.

Ce projet lancé en 2012 par la France et auquel participent trois autres pays (Allemagne, Italie, Irlande) compte bénéficier de la conférence ministérielle du processus de Bologne qui se tient à Paris du 23 au 25/05/2018 pour franchir une nouvelle étape.

La mise en avant des résultats des expérimentations menées et des services associés figure parmi les priorités de la France qui accueille l'événement. Le sujet était ainsi à l'ordre du jour du colloque annuel de la CPU qui portait sur l'Europe des universités les 15 et 16/03/2018.

### Développer et élargir le programme Erasmus +

Le Conseil de l'UE se félicite des résultats d'Erasmus+ et rappelle son attachement au programme, « l'une des initiatives les plus importantes et les plus réussies de l'UE ».

- Il « demande que des mesures soient prises pour renforcer et élargir la participation, continuer à se concentrer sur l'impact et la qualité des projets, promouvoir une éducation et une formation de qualité élevée ».
- Le Conseil souhaite promouvoir l'inclusion du programme « en renforçant l'égalité des chances et en favorisant l'accès au programme, dans toutes ses parties, pour les régions et groupes sous-représentés, les primodemandeurs et les organisations de plus petite taille. »
- Sur le plan financier, le Conseil veut favoriser les synergies avec les autres sources de financement de l'UE, « en évitant les doubles emplois », précise-t-il.

### Encourager les collaborations entre entreprises et universités

Pour le Conseil de l'UE, les partenariats entre les universités et les entreprises constituent un facteur important de la compétitivité de l'Union européenne et contribuent à sa croissance économique et sociale.

Il « insiste sur la nécessité d'apporter un soutien constant aux partenariats université-entreprise pour stimuler leur potentiel d'innovation, de recherche et de mise au point de pédagogies innovantes. »

Il encourage les États membres à renforcer les mesures favorisant les activités des établissements d'enseignement supérieur dans les domaines de l'entrepreneuriat et de l'innovation.

## Mieux reconnaître les qualifications

Pour le Conseil, « la reconnaissance des qualifications de l'enseignement supérieur [...] et la reconnaissance des acquis liés à des périodes d'apprentissage accomplies à l'étranger sont des éléments constitutifs essentiels d'un espace européen de l'éducation, car elles contribuent à la mobilité sans discontinuité des apprenants dans l'ensemble de l'Union. »

Il encourage les États de l'UE à tenir compte des spécificités des systèmes éducatifs des autres États membres, et « souligne qu'il est nécessaire que les initiatives incluses dans le concept et les actions qui seront proposées et entreprises dans le cadre d'un espace européen de l'éducation assurent la complémentarité et la cohérence par rapport aux systèmes nationaux d'éducation et de formation. »

## Conseil de l'Union européenne



Général | Gouvernance | Effectifs | Divers

Date de création	1958
Siège	Bruxelles
Missions/Spécialités	Le Conseil décide des actes législatifs et budgétaires au sein de l'Union européenne. Il partage sa compétence avec le Parlement européen dans les domaines soumis à la codécision.

Conseil de l'Union européenne  
Rue de la Loi/Wetstraat 175  
1048 Bruxelles - BELGIQUE



Fiche n° 5343, créée le 19/07/17 à 11:49 - MàJ le 20/07/17 à 10:31

